



COMMUNIQUE FO MORY GLOBAL

La direction de MORY GLOBAL nous a annoncé vendredi matin lors d'une réunion de CE qui se tenait à Villepinte, sa décision de placer l'entreprise sous la protection de la justice en se déclarant en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce de Bobigny.

Rappel : le 30 janvier dernier une audience se tenait au tribunal de commerce de Pontoise, la direction de Mory-Global demandait la levée de la clause d'inaliénabilité pour la vente des actifs immobiliers représentant 12.5M€.

Ce qui aurait permis d'injecter du cash dans l'entreprise, mais le tribunal rendra son délibéré le 25 février. Les parties présentes au tribunal ont toutes émis des réserves, en demandant que l'actionnaire ARCOLE IND représenté par Mr LEBRUN remette dès à présent les 7.5M€ DUS. Ce dernier indiquait dans un courrier adressé au tribunal qu'il était prêt à remettre 3M€ et en décembre.

ARCOLE se fout royalement des 2200 salariés et de l'entreprise, après s'être gavé il fuit ses obligations.

Une audience aura lieu mardi au tribunal de commerce de Bobigny (lieu que nous avons déjà connu en 2011). FO sera présent.

2 options sont possibles : la liquidation, ou la mise en redressement judiciaire pour une période donnée.

Pour FORCE OUVRIERE nous ne pouvons pas croire à la liquidation et nous sommes déterminés à nous battre pour le maintien de l'emploi et la continuité de l'entreprise comme nous l'avons fait lors du dernier RJ.

Mme Mes, D' ARCOLE, DU tribunal, et des pouvoirs publics, agissez en responsables, **2200** salariés et **4000** emplois sont en jeu. PENSEZ A EUX.

Michel ARIBA. **DS Force Ouvrière**

